

Conseil Municipal du

10 avril 2017

à 18h00

N°ordre	33
N° identifiant	2017-0107

Titre 65 - Autres charges de gestion courante - 1542 subvention d'équipement - Economie sociale et solidaire - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2017

Rapporteur(s)	Christine BURGERES
Date de la convocation	22/03/2017

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	M.BLANCHARD François et Mme BALLON Clotilde

PJ. tableau subventions convention avec l'Eveil Convention avec Pourquoi pas la Ruche

Membres en exercice	53	
Quorum		

Présents	44	M. Alain CLAEYS - Maire Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Aurélien TRICOT - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Patricia PERSICO - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. François BLANCHARD - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU Adjoints Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Nicole BORDES - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - Mme Francette MORCEAU - Mme Michèle HENRI - Mme Christine BURGERES - M. Patrick CORONAS - M. Laurent LUCAUD - Mme Anne GERARD - Mme Clotilde BALLON - Mme Martine APERCE - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Philippe PALISSE - M. Jean-José MASSOL - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Jacques ARFEUILLERE - M. Alain VERDIN - Mme Aïcha HOUSSEIN - M. Frédéric BOUCHAREB - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Coralie BREUILLE - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Peggy TOMASINI Conseillers municipaux
----------	----	---

Absents	2	M. Jean-Baptiste RICCO - Mme Michèle FAURY-CHARTIER Conseillers municipaux
---------	---	---

Mandats	7	Mandants	Mandataires
		Monsieur BELGSIR El Mustapha	Madame GERARD Anne
		Madame GUERINEAU Diane	Madame TOMASINI Peggy
		Monsieur AIME Jules	Monsieur JEAN Yves
		Madame PROST Marie-Dolorès	Madame FRANCHET-JUBERT Valérie
		Monsieur ROBLOT Edouard	Madame DAIGRE Jacqueline
		Madame LABAYE Manon	Madame FRAYSSE Christiane
		Madame RIMBAULT-RAITIERE Nathalie	Monsieur CORONAS Patrick

Observations	<p>Le procès-verbal du Conseil municipal du 26 septembre 2016 a été approuvé.</p> <p>Les délibérations n°36, 76, 77 et 78 sont passées après la n°9, puis l'ordre chronologique des délibérations a repris à la n°10</p>
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers 1- Commission générale Finances - Ressources - Personnel
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Education - Vie de la cité Direction Politique de la ville - Solidarités
------------------	--

Ce sujet fait l'objet de l'engagement « Développer les solidarités » de l'Agenda 21 de Grand Poitiers.

La Ville de Poitiers reconnaît la richesse et la diversité des acteurs locaux ainsi que leur contribution au développement du bien-vivre ensemble sur le territoire notamment au travers des activités et des projets qu'ils mettent en œuvre. A ce titre, elle les soutient activement.

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2017, plusieurs structures ont sollicité une subvention. Les différents éléments relatifs à leur subventionnement sont décrits dans le tableau annexé.

Après examen de ce rapport et de ses annexes, il vous est proposé de donner votre accord sur l'attribution des subventions conformément au tableau annexé et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.

La dépense sera imputée conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données personnelles de l'association au cours de l'instruction.

POUR	50	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	1	M. Jean-Claude BONNEFON

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE	Adopte
------------------	--------

Affichée le	13 avril 2017
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	14 avril 2017
Identifiant de télétransmission	86-218601946-20170410- lmc131568-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions

		<i>Valorisation N-1</i>		Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Direction instructrice Imputation budgétaire Période d'attribution pour la structure
Total accordé exercice N-1	Poitiers	Grand Poitiers					
ASSOCIATION DE GESTION DES FOYERS SOCIAUX KENNEDY 781 566 690 00025	FR7630056003550355540424104	1 000 €			2 000 €	2 000 €	
DEMANDE : 5 000 € PROGRAMME DECISION UNIQUE	KENNEDY, UNE TOUR AU COEUR DES COURONNERIES : Réalisation d'un ouvrage sur la tour Kennedy par ses résidents actuels et anciens, en partenariat avec les éditions FLBLB.				2 000 €		Direction Culture - Patrimoine 0/33/6574/5100/2017 2017 EX002632
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE - ADSEA 775 716 137 00242	FR7618707007120062151611195	6 578 €	3 715 €		3 000 €	3 000 €	
DEMANDE : 6 400 € PROGRAMME DECISION UNIQUE	MEDIATION PAR LES PAIRS - Mettre en oeuvre une dynamique de gestion des conflits mineurs internes aux écoles et collèges. - Travailler à la valorisation d'une culture de médiation et de gestion des conflits, favoriser l'échange verbal, et résoudre ces conflits de manière non-violente. - Aider à favoriser la cohérence en matière de gestion des conflits entre les différents acteurs des territoires. - Permettre une continuité de l'action entre les écoles et les collèges.				3 000 €		Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2017 2017 EX002758

		Valorisation N-1			Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
Total accordé exercice N-1	Poitiers	Grand Poitiers						
ASSOCIATION DES PETITS DEBROUILLARDS POITOU-CHARENTES	5 650 €				5 550 €	5 550 €		
492 139 969 00025 FR7613335004010800007934345								
DEMANDE : 1 600 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE	Subvention de fonctionnement au programme d'actions (temps scolaire, périscolaire et extra scolaire) menés avec des étudiant(e)s de l'Université de la ville de Poitiers. Ateliers scientifiques en direction principalement des 6 - 12 ans permettant de développer le goût pour les sciences et leurs pratique, l'ouverture au monde et l'échange d'idées, la citoyenneté et l'esprit critique.				1 050 €			Education - Egalité des chances 0/213/6574/5210/2017 2017 EX002207
DEMANDE : 2 000 € PROGRAMME DECISION UNIQUE	Le projet « UniverCités» est destiné aux jeunes des quartiers populaires. A travers ce projet, l'association souhaite mettre en lien les jeunes des quartiers situés en politique de la ville et les lieux universitaires de Poitiers. Ce projet propose d'organiser des temps de rencontre entre universitaires, étudiants et jeunes dans le cadre scolaire et/ou des loisirs, qui travailleraient en commun autour d'une question mêlant enjeux scientifiques, sociaux et politiques. L'objectif étant de préparer une grande journée de débats à l'Université en présence de scientifiques.				2 000 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2017 2017 EX002370
DEMANDE : 6 000 € PROGRAMME DECISION UNIQUE	Le projet UniverCité est défini comme le tutorat d'un groupe d'étudiants auprès d'une classe et/ou d'un groupe de jeunes. Pour les écoles élémentaires : Il s'agit d'une activité de pratique des sciences expérimentales via un atelier semestriel ou un mini-stage, soit l'équivalent de 25h de face à face pédagogique à l'école, en périscolaire ou en temps de loisirs. Pour les collèges et les structures socioculturelles : le projet est structuré autour d'une thématique transversale comme : le développement durable, les technologies de l'information et la communication, l'Homme...				2 500 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2017 2017 EX002369
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA VIENNE	6 500 €	2 109 €			12 740 €	12 740 €		
347 574 931 00023 FR761940600000341517111168								
DEMANDE : 18 000 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE	Subvention pour le fonctionnement général de la Banque Alimentaire de la Vienne				12 740 €			Action sociale Ville de Poitiers 0/520/6574/9000/2017 2017 EX002236

		Valorisation N-1						
		Total accordé exercice N-1	Poitiers	Grand Poitiers	Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
CENTRE FAMILIAL		23 900 €				13 600 €	13 600 €	
338 979 008 00012	FR761940600039001123611178							
DEMANDE : 13 000 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE	Soutien au fonctionnement général de la structure comme support à la mise en place de son projet d'éducation populaire et d'animation de la vie sociale.				12 000 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2017 2017 EX002477
DEMANDE : 2 500 € PROGRAMME DECISION UNIQUE	ESPACE RESSOURCE L'action s'appuie sur l'apprentissage de l'informatique et l'accompagnement individuel comme outils d'insertion pour les personnes en recherche d'emploi : ateliers de traitement de texte, création d'adresse mail, rédaction de CV, recherche d'emploi sur Internet... 23 personnes ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé en 2016.				1 600 €			Politique de la ville - Solidarités 0/90/6574/5900/2017 2017 EX002721
COMITE DES ALTERNATIVES POITEVINES POUR L'EMPLOI ET L'ENTRAIDE - CAPEE		1 700 €		13 359 €		1 600 €	1 600 €	
381 447 671 00045	FR7613335004010800032952391							
DEMANDE : 2 000 € PROGRAMME DECISION UNIQUE	COMAC Financement de l'action COMment Mange t'On Aux Couronneries (COMAC) relative à la promotion de la santé en matière alimentaire sur le quartier. En 2016, 14 ateliers et 1 animation sur le marché ont permis de toucher plus de 230 personnes.				1 600 €			Politique de la ville - Solidarités 0/90/6574/5900/2017 2017 EX002754
LES RESTAURANTS DU COEUR LES RELAIS DU COEUR DE LA VIENNE		0 €				14 000 €	14 000 €	
384 366 837 00043	FR7613335004010894696363720							
DEMANDE : 28 000 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE	Subvention de fonctionnement - Distribution alimentaire aux personnes les plus démunies.				9 000 €			Action sociale Ville de Poitiers 0/520/6574/9000/2017 01/05/2016 au 30/04/2017 EX002197
DEMANDE : 5 500 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE	Accueil et distribution de repas chauds à consommer sur place pour les gens de la rue, aide à la personne , aide à l'insertion.				5 000 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2017 01/05/2016 au 30/04/2017 EX002196

		Valorisation N-1						
		Total accordé exercice N-1	Poitiers	Grand Poitiers	Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
L'EVEIL		77 600 €	37 230 €	113 €		70 550 €	70 550 €	
332 358 308 00028	FR7642559000422102475250311							
DEMANDE : 3 500 € INVESTISSEMENT DECISION UNIQUE	Participation aux investissements d'une chambre froide et d'un véhicule destiné à favoriser la logistique entre les activités associatives de maraichage, de restauration et d'épicerie solidaire.				3 500 €			Politique de la ville - Solidarités 0/90/20421/1529/5900/2017 2017 EX002252
DEMANDE : 66 500 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE	Soutien aux actions d'insertion sociale et professionnelle, de lien social et de solidarité.				63 250 €			Politique de la ville - Solidarités 0/90/6574/5900/2017 2017 EX002187
DEMANDE : 3 900 € PROGRAMME DECISION UNIQUE	SANTE - CITOYENNETE Financement des actions liées à la citoyenneté et la santé afin de favoriser la participation des usagers aux activités de l'association en particulier sur l'épicerie solidaire.				3 800 €			Politique de la ville - Solidarités 0/90/6574/5900/2017 2017 EX002659
MAISON DE LA SOLIDARITE DE POITIERS		17 000 €	5 475 €			3 000 €	3 000 €	
493 680 565 00014	FR7610278364160001055980153							
DEMANDE : 3 500 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE	Subvention de fonctionnement pour l'association qui a pour objet la gestion et l'animation de la Maison de la solidarité de Poitiers qui héberge une quinzaine d'associations.				3 000 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2017 2017 EX002447
POURQUOI PAS LA RUCHE		48 200 €	57 858 €			72 500 €	72 500 €	
341 613 024 00049	FR7613335004010889144578614							
DEMANDE : 42 000 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE	Financement des activités de lien social et de la mission d'insertion sociale et professionnelle en Atelier Chantier d'Insertion.				41 000 €			Politique de la ville - Solidarités 0/90/6574/5900/2017 2017 EX002100
DEMANDE : 30 000 € INVESTISSEMENT DECISION UNIQUE	Subvention pour le projet d'agrandissement des locaux de l'association afin d'améliorer les conditions de travail et développer les activités de proximité des chantiers d'insertion portés par l'association à savoir le restaurant solidaire les 4 épices et la boutique couleur-miel proposant notamment des services de nettoyage-repassage.				30 000 €			Politique de la ville - Solidarités 0/90/20421/1529/5900/2017 2017 EX002443
DEMANDE : 2 600 € PROGRAMME DECISION UNIQUE	ESPACE CYBER EMPLOI Une permanence a lieu les jeudi matin avec l'intervention d'une accompagnatrice socio-professionnelle afin de favoriser la recherche d'emploi des habitants du quartier et des publics qui déposent des candidatures auprès de l'association.				1 500 €			Politique de la ville - Solidarités 0/90/6574/5900/2017 2017 EX002442

	Total accordé exercice N-1	Valorisation N-1			Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
		Poitiers	Grand Poitiers					
SANZA	11 300 €	2 997 €	2 973 €			5 500 €	5 500 €	
434 730 669 00034	FR7613335004010894856474345	MEDIATION SCOLAIRE ET PARENTALITE Dans chaque école des Couronneries, les parents peuvent se retrouver dans les espaces café parents pour discuter librement, sur la parentalité, l'éducation, la scolarité des enfants et la famille. Ceci peut amener la médiatrice de l'association à réaliser des accompagnements avec les familles des Couronneries, auprès de leurs enfants, afin de favoriser la réussite scolaire des enfants.				5 500 €		Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2017 2017 EX002578
DEMANDE : 5 500 € PROGRAMME ACOMPTE 1								
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION DE LA VIENNE - SPF86	3 900 €	21 738 €				3 820 €	3 820 €	
391 184 041 00021	FR6120041010060195479D02707	CF page précédente "objectifs poursuivis". En tant qu'ONG et les valeurs portées par notre association, toutes les activités menées le sont en respectant la dignité des personnes. Nous ne pratiquons pas l'assistanat mais l'accompagnement.				3 820 €		Action sociale Ville de Poitiers 0/520/6574/9000/2017 01/12/2015 au 31/12/2015 EX002235
DEMANDE : 4 000 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE								
UNION DEPARTEMENTALE DE LA CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES DE LA VIENNE - UD/CSF 86	5 500 €					5 000 €	5 000 €	
390 427 474 00015	FR5320041010060112003U02764	Cette association assure au point de vue matériel et moral, la défense et la représentation des intérêts généraux des foyers et des familles populaires. Elle a aussi pour objet l'étude des diverses questions et la coordination des diverses activités ou services qui relèvent du domaine social-familial.				5 000 €		Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2017 2017 EX002403
DEMANDE : 7 000 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE								
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA VIENNE - UDAF	1 000 €					1 000 €	1 000 €	
781 566 468 00034	FR7642559000422102042160734	LES PETITS CUISTOTS Tout au long de l'année scolaire et dans chaque établissement, une diététicienne interviendra en classe à raison de 7 à 10 séances. Une dizaine d'interventions au sein des jardins partagés (Couronneries, 3 cités, et Beaulieu) seront proposées permettant ainsi diverses plantations et récoltes. Deux ateliers culinaires parents/enfants seront mis en place.				1 000 €		Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2017 01/09/2017 au 05/07/2018 EX002671
DEMANDE : 1 000 € PROGRAMME DECISION UNIQUE								

CONVENTION FINANCIERE 2017

L'EVEIL

2017-0107

Entre d'une part,

La Ville de Poitiers représentée par son Maire, Monsieur Alain CLAEYS, ou son représentant, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2017,

Et d'autre part,

L'association dénommée L'EVEIL inscrite au SIRET sous le numéro 33235830800028, dont le siège social se situe 10 RUE DU FIEF DES HAUSSES 86000 POITIERS, représentée par sa directrice Madame Francine CAILLEAU,

Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret 2001-495 du 6 juin 2001,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

L'association « L'EVEIL » a pour objet : L'Association a pour buts de :

- Créer une dynamique de quartier pour rompre l'isolement et tisser des liens sociaux pour lutter contre l'exclusion.
- Mettre en place des services ou loisirs inexistantes présentement.
- Permettre aux habitants de devenir citoyens et promoteurs des initiatives de la vie du quartier.
- Promouvoir l'insertion des plus démunis et soutenir les intérêts des familles du quartier.
- Contribuer au développement de la solidarité sur le quartier et la ville.

La présente convention définit les conditions financières par lesquelles la Ville de Poitiers souhaite soutenir l'association, dans le cadre de sa politique.

ARTICLE 2 - CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES D'ATTRIBUTION

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2017, la Ville de Poitiers s'engage à apporter à l'association son soutien décrit dans le tableau suivant :

Direction instructrice	Description	Montant
Politique de la ville - Solidarités <i>EX002252</i>	Participation aux investissements d'une chambre froide et d'un véhicule destiné à favoriser la logistique entre les activités associatives de maraichage, de restauration et d'épicerie solidaire.	3 500 €
Politique de la ville - Solidarités <i>EX002187</i>	Soutien aux actions d'insertion sociale et professionnelle, de lien social et de solidarité. Cette subvention sera valorisée en contrepartie publiques nationales dans la convention de la subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) de Grand Poitiers Communauté d'agglomération sous l'axe prioritaire 3, du programme opérationnel national pour l'emploi et l'inclusion en Métropole 2014-2020. Ce financement sera affecté à l'opération FSE n° 201700055 « accompagnement salarié en parcours » déposé au titre du PLIE.	63 250 €
Politique de la ville - Solidarités <i>EX002659</i>	SANTE - CITOYENNETE Financement des actions liées à la citoyenneté et la santé afin notamment de favoriser la participation bénévole aux activités de l'association en particulier sur l'épicerie solidaire.	3 800 €

Cette aide de la Ville de Poitiers peut faire l'objet de plusieurs versements.

Parallèlement, au titre de l'exercice n-1, l'association a bénéficié de 37 230 € de subvention indirectes au titre de la ville de Poitiers et de 113 € au titre de Grand Poitiers.

ARTICLE 3 - DOCUMENTS A FOURNIR

L'association s'engage à transmettre le plus rapidement possible à la Ville de Poitiers une copie certifiée du bilan et du compte de résultat de l'exercice N-1 ainsi que le budget prévisionnel N+1, et de saisir ces éléments dans son espace associations dans un délai maximum de 6 mois. Par ailleurs, la collectivité se réserve le droit d'exiger tout document jugé nécessaire par l'autorité territoriale.

En dehors des subventions de fonctionnement, l'association devra transmettre à la direction référente un compte rendu financier (*modèle Cerfa 15059*01*) et/ou les justificatifs qui attestent de la conformité des dépenses destinées à l'objet de l'aide, dans un délai maximum de 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Ce délai pourra être révisé unilatéralement, à la demande de la collectivité ou lorsqu'un partenaire financier au titre de la mise en œuvre d'un programme de politique publique l'exige.

ARTICLE 4 - VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention n'engage les parties au contrat que pour l'année 2017. Toute modification devra être consignée dans une nouvelle convention ou un avenant à la présente convention.

Les éventuelles contestations sur l'interprétation de la présente convention seront réglées à l'amiable, par les signataires. A défaut d'un tel règlement, le litige relève du Tribunal administratif de Poitiers.

ARTICLE 5 - RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité :

- en cas de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association,
- au cas où l'activité réelle de l'association serait significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée,
- en cas de non présentation des documents cités à l'article 3 de la présente convention.

Fait à Poitiers, le

Christine BURGERES

Pour le Maire, la Conseillère municipale déléguée

Francine CAILLEAU

La Directrice de l'Association,

CONVENTION FINANCIERE 2017

POURQUOI PAS LA RUCHE

2017-0107

Entre d'une part,

La Ville de Poitiers représentée par son Maire, Monsieur Alain CLAEYS, ou son représentant, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2017,

Et d'autre part,

L'association dénommée POURQUOI PAS LA RUCHE inscrite au SIRET sous le numéro 34161302400049, dont le siège social se situe 3 RUE DES GRAVIERES 86000 POITIERS, représentée par sa présidente Madame Francine MESMIN,

Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret 2001-495 du 6 juin 2001,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

L'association « POURQUOI PAS LA RUCHE» a pour objet : - développer les rencontres

- créer des solidarités
- permettre à ses membres d'être acteur dans la vie sociale du quartier
- défendre l'intérêt des familles dans le domaine social, économique et culturel.
- améliorer globalement la qualité de la vie pour toutes les personnes en difficultés
- favoriser la formation professionnelle et l'accès à l'emploi par des activités économiques

La présente convention définit les conditions financières par lesquelles la Ville de Poitiers souhaite soutenir l'association, dans le cadre de sa politique.

ARTICLE 2 - CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES D'ATTRIBUTION

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2017, la Ville de Poitiers s'engage à apporter à l'association son soutien décrit dans le tableau suivant :

Direction instructrice	Description	Montant
Politique de la ville - Solidarités <i>EX002442</i>	ESPACE CYBER EMPLOI Une permanence a lieu les jeudi matin avec l'intervention d'une accompagnatrice socio-professionnelle afin de favoriser la recherche d'emploi des habitants du quartier et des publics qui déposent des candidatures auprès de l'association.	1 500 €
Politique de la ville - Solidarités <i>EX002443</i>	Subvention pour le projet d'agrandissement des locaux de l'association afin d'améliorer les conditions de travail et développer les activités de proximité des chantiers d'insertion portés par l'association à savoir le restaurant solidaire les 4 épices et la boutique couleur-miel proposant notamment des services de nettoyage-repassage.	30 000 €
Politique de la ville - Solidarités <i>EX002100</i>	Financement des activités de lien social et d'insertion sociale et professionnelle en Atelier Chantier d'Insertion. Cette subvention sera valorisée en contrepartie publiques nationales dans la convention de la subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) de Grand Poitiers Communauté d'agglomération sous l'axe prioritaire 3, du programme opérationnel national pour l'emploi et l'inclusion en Métropole 2014-2020. Ce financement sera affecté à l'opération FSE n° 201700253 « encadrement technique et accompagnement socio professionnel en ACI » déposé au titre du PLIE.	41 000 €

Cette aide de la Ville de Poitiers peut faire l'objet de plusieurs versements.

Parallèlement, pour l'exercice n-1, l'association a bénéficié de 57 858 € de subventions indirectes au titre de la Ville de Poitiers

ARTICLE 3 - DOCUMENTS A FOURNIR

L'association s'engage à transmettre le plus rapidement possible à la Ville de Poitiers une copie certifiée du bilan et du compte de résultat de l'exercice N-1 ainsi que le budget prévisionnel N+1, et de saisir ces éléments dans son espace associations dans un délai maximum de 6 mois. Par ailleurs, la collectivité se réserve le droit d'exiger tout document jugé nécessaire par l'autorité territoriale.

En dehors des subventions de fonctionnement, l'association devra transmettre à la direction référente un compte rendu financier (*modèle Cerfa 15059*01*) et/ou les justificatifs qui attestent de la conformité des dépenses destinées à l'objet de l'aide, dans un délai maximum de 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Ce délai pourra être révisé unilatéralement, à la demande de la collectivité ou lorsqu'un partenaire financier au titre de la mise en œuvre d'un programme de politique publique l'exige.

ARTICLE 4 - VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention n'engage les parties au contrat que pour l'année 2017. Toute modification devra être consignée dans une nouvelle convention ou un avenant à la présente convention.

Les éventuelles contestations sur l'interprétation de la présente convention seront réglées à l'amiable, par les signataires. A défaut d'un tel règlement, le litige relève du Tribunal administratif de Poitiers.

ARTICLE 5 - RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité :
- en cas de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association,

- au cas où l'activité réelle de l'association serait significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée,
- en cas de non présentation des documents cités à l'article 3 de la présente convention.

Fait à Poitiers, le

Christine BURGERES

Pour le Maire, la Conseillère municipale déléguée

Francine MESMIN

La Présidente de l'Association,